



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV. 2865  
8 juin 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2865e SEANCE

Tenue au Siège, à New York  
le jeudi 8 juin 1989, à 10 h 30

Président : M. PICKERING

(Etats-Unis d'Amérique)

Membres : Algérie  
Brésil  
Canada  
Chine  
Colombie  
Ethiopie  
Finlande  
France  
Malaisie  
Népal  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Sénégal  
Union des Républiques socialistes  
soviétiques  
Yougoslavie

M. DJOUDI  
M. NOGUEIRA-BATISTA  
M. FORTIER  
M. YU Menajia  
M. PEÑALOSA  
M. HAGOSS  
M. TORNUDD  
M. BLANC  
M. RAZALI  
M. RANA  
  
M. BIRCH  
Mme DIALLO  
  
M. SMIRNOV  
M. PEJIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETTRE DATEE DU 31 MAI 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20662)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes, j'invite les représentants de Bahreïn, du Yémen démocratique, de l'Egypte, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, du Pakistan, du Qatar, de l'Arabie saoudite, de la République arabe syrienne, de la Tunisie et du Yémen à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; j'invite l'Observateur permanent de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Shakar (Bahreïn), M. Al-Alfi (Yémen démocratique), M. Badawi (Egypte), M. Bein (Israël), M. Salah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Al-Kawari (Qatar), M. Shihabi (Arabie saoudite), M. Al-Masri (République arabe syrienne), M. Ghezal (Tunisie) et M. Sallam (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; M. Terzi (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Bangladesh, de Cuba, du Japon et de la République socialiste soviétique d'Ukraine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Chowdhury (Bangladesh), Mme Florez Prida (Cuba), M. Kagami (Japon) et M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de l'Egypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, lorsque vous avez accédé à la présidence du Conseil ce mois-ci, vous avez exprimé l'espoir que cette période serait fructueuse. C'est là de bon augure. Cependant, je manquerai à mon devoir si je ne vous adressais pas formellement mes sincères félicitations, non seulement en votre qualité de représentant d'un pays très ami du mien mais aussi en votre qualité de diplomate chevronné et compétent.

En cette occasion, je voudrais également adresser à votre prédécesseur, Sir Cirs-pin Tickell, notre reconnaissance pour la manière constructive dont il s'est acquitté de ses fonctions pendant le mois de mai.

(L'orateur poursuit en arabe)

Il y a moins de quatre mois, j'ai eu l'honneur de présenter les vues de mon pays au Conseil alors qu'il discutait des mêmes problèmes qui le préoccupent aujourd'hui. Bien que la discussion ait fait alors apparaître un consensus international sur la nécessité de mettre fin aux actes de répression commis par les forces d'occupation contre les habitants autochtones, la situation ne s'est pas améliorée. Bien au contraire, les choses vont de mal en pis.

Une nouvelle étape dans la dégradation de la situation vient d'être franchie, car les forces d'occupation refusent de comprendre la portée véritable de la révolution du peuple palestinien dans les territoires occupés et de reconnaître que pour aborder cette réalité politique il faut recourir à une solution politique véritable et juste et non à des méthodes policières de répression et de violence. La situation s'est dégradée à tel point que des éléments extrémistes prennent les choses en main : faisant fi de tout scrupule, de toute règle morale, ils tuent des femmes et des enfants palestiniens.

On peut donc dire maintenant qu'à la violence des forces d'occupation israéliennes, s'ajoute la violence des éléments extrémistes. Le Gouvernement israélien refusant de reconnaître la réalité politique, on est témoin d'une radicalisation de la situation qui va à l'encontre des facteurs favorables à la modération et au dialogue. En conséquence, les défenseurs de la primauté du droit perdent pied devant les partisans de la violence.

M. Badawi (Egypte)

En février dernier, lors du débat sur cette question, nous avons demandé à la communauté internationale de s'appuyer sur le consensus pour mettre fin à cette détérioration. Maintenant, compte tenu de la radicalisation, il devient de plus en plus nécessaire d'agir d'urgence, car la situation recèle de graves dangers pour la paix et la sécurité.

M. Badawi (Egypte)

Il est scandaleux également de voir que certains se voilent pudiquement la face. Nous demandons donc au Conseil de sécurité d'adopter une résolution par consensus qui exprimerait le refus de la communauté internationale de cet état de choses.

Le soulèvement du peuple palestinien dans les territoires occupés est l'expression d'une volonté unanime et d'un refus de l'occupation illégale. Cette volonté ne saurait être écrasée par la violence et par la force. Il est urgent de remédier à la situation et de s'attaquer au mal à la racine. Nous l'avons répété à plusieurs reprises : la poursuite de l'occupation illégale et le recours à la force pour perpétuer cette occupation ne peuvent se justifier en droit. Israël s'obstine à ne pas examiner les causes de ce problème, si bien que la situation a empiré et nous en voyons les conséquences aujourd'hui. Les colons israéliens pratiquent l'arbitraire et attaquent les habitants palestiniens et les tuent. Ces actes illicites échappent au contrôle des forces d'occupation israéliennes. La politique israélienne, face à l'Intifada, a provoqué une détérioration de la situation en territoires occupés. C'est à la politique du Gouvernement israélien dans les territoires occupés que nous pourrions juger de la volonté d'Israël de vivre en paix avec ses voisins, et cette volonté, si elle existe, doit nécessairement se traduire par une amélioration de ses relations avec ses plus proches voisins, y compris le peuple palestinien.

Voilà pourquoi le respect par Israël de ses engagements contractuels, découlant des traités internationaux relatifs à la protection des civils en temps de guerre, constitue le premier pas qui mènera à une solution politique du conflit. Les méthodes employées jusqu'à présent ne mèneront pas à la paix et se traduiront par une perte de temps. Le prix à payer en sera la mort de milliers de Palestiniens et d'Israéliens également, qui aspirent à l'instauration de relations pacifiques entre les deux Etats.

A notre avis, il incombe au Gouvernement israélien de répondre favorablement aux nombreuses initiatives constructives présentées par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) depuis l'été dernier. Nous espérons qu'Israël fera preuve de bonne volonté et de réalisme, et qu'il proposera des solutions pratiques, saisissant ainsi l'occasion historique qui se présente. Israël se montrera ainsi à la hauteur des initiatives constructives palestiniennes, présentées par le Conseil national palestinien au Caire en février 1985, puis en

M. Badawi (Égypte)

Algérie en novembre 1988, sans oublier la déclaration de Stockholm ainsi que la déclaration du Président Arafat à Genève, et la Déclaration de Paris. Nous espérons que le Gouvernement israélien évitera de proposer des solutions ambiguës qui comprennent plus de lacunes que d'idées constructives et ne comportent aucun facteur pouvant mener à un règlement politique du conflit.

Une solution politique et juste du problème du Moyen-Orient dans son ensemble et du problème des territoires arabes palestiniens occupés passe obligatoirement par des pourparlers entre les représentants du peuple palestinien et du peuple israélien, qui sont les deux parties principales au conflit. A cet égard, l'instauration du dialogue entre Israéliens et Palestiniens, ainsi qu'une décision d'Israël allant dans ce sens, serait un pas significatif dans la bonne direction, car un discours unilatéral qui viserait à imposer des conditions à l'autre partie au conflit n'aurait aucune chance d'aboutir à une solution.

La paix dans la région est la responsabilité de la communauté internationale dans son ensemble, et la responsabilité des peuples de cette région en particulier. C'est également la responsabilité des Etats membres du Conseil de sécurité. Cependant, les deux parties au conflit, Israël et la Palestine, portent la plus grande part de la responsabilité à cet égard, et le peuple palestinien a déjà présenté des initiatives favorables et constructives. Nous espérons que la sagesse aura finalement gain de cause, et qu'Israël fera la partie du chemin qui le sépare de la solution. L'Égypte a renforcé son dialogue avec les représentants légitimes du peuple palestinien, estimant qu'il s'agit de l'une des prémisses de la solution du problème du Moyen-Orient. Nous avons pris note avec soulagement de la position du Gouvernement français sur la question et nous espérons que nous continuerons à progresser.

Des dizaines de résolutions des Nations Unies, de nombreuses conventions internationales et des principes humanitaires, y compris l'expérience que nous avons acquise au cours de l'histoire, constituent le cadre approprié pour l'obtention de la paix. L'Égypte s'est toujours empressée de souscrire à toute solution visant à obtenir une paix juste et globale. Le Gouvernement égyptien pense que la paix dépend des principes suivants.

Premièrement, le problème du peuple palestinien est au coeur du problème du Moyen-Orient, et par conséquent toute solution définitive de la situation au Moyen-Orient doit absolument viser en premier lieu à permettre au peuple

M. Badawi (Égypte)

palestinien d'exercer ses droits politiques et, au premier plan, le droit à disposer de lui-même, y compris le droit pour tous les peuples de la région de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Deuxièmement, de nombreuses initiatives pacifiques palestiniennes doivent avoir la faveur de la partie israélienne et de toutes les parties concernées, afin que prévale la solution politique reposant sur la légalité internationale. Israël peut montrer la pureté de ses intentions en respectant les conventions internationales relatives à la protection des civils en temps de guerre, dans tous les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris la Ville sainte de Jérusalem et les hauteurs du Golan. L'ouverture d'un dialogue avec les représentants palestiniens serait également un pas dans la bonne direction.

Troisièmement, toutes les parties au conflit devraient se mettre d'accord sur la convocation d'une conférence internationale de paix au cours de pourparlers préparatoires, et ce sur la base des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1978), ainsi que des autres résolutions des Nations Unies, conformément au droit international et au droit du peuple palestinien à disposer de lui-même.

La paix requiert des choix difficiles, mais ces choix sont nécessaires et vitaux, car cette situation ne peut plus durer et l'on ne peut plus accepter la mort de milliers d'enfants palestiniens et de milliers d'innocents, qui interpelle notre conscience et nous oblige à faire respecter les principes humanitaires consacrés par la longue histoire de notre civilisation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Egypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence, pour vous offrir la plus entière coopération de la délégation malaisienne et pour affirmer que nous sommes persuadés que vous saurez vous acquitter de vos lourdes tâches, étant donné votre vaste expérience et le grand respect que la Malaisie porte à votre pays, les Etats-Unis.

Je voudrais également exprimer toute notre gratitude à sir Crispin Tickell, du Royaume-Uni, pour la manière dont il s'est acquitté de la présidence du Conseil le mois dernier, en faisant preuve d'efficacité et de compétence, ainsi que d'une approche agréablement inédite.

C'est la deuxième fois en moins de six mois que le Conseil de sécurité essaie de se prononcer sur les territoires occupés de Palestine. Chaque fois, le Conseil a déployé des efforts sérieux et prolongés pour réagir adéquatement à cette question qui appelle une solution urgente. Il est triste de constater que le Conseil n'a pas accompli grand-chose la dernière fois, et depuis le mois d'août 1988. Tout échec cette fois-ci se traduirait par des répercussions graves sur l'aptitude de ce conseil, en apportant de l'eau au moulin de ceux qui ne veulent pas que les Nations Unies jouent un rôle primordial dans cette question et, surtout, rendrait Israël plus audacieux encore, ce qui aurait des conséquences dangereuses.

Il est tout à fait inacceptable qu'en dépit du désir de la majorité écrasante des membres de la communauté internationale et de l'existence d'un cadre détaillé et complet pour une solution qui impliquerait les efforts communs des Nations Unies et de diverses parties, la question reste embourbée. Etant donné l'interdépendance croissante des intérêts des pays, notamment des grandes puissances, cette question, si difficile soit-elle, devrait maintenant être négociée. Il est inacceptable qu'il n'en soit pas ainsi et qu'Israël puisse impunément continuer à rejeter toutes les exhortations. Pour qu'il y ait une possibilité réaliste de faire quelque progrès sur cette question, les Etats-Unis doivent aider et permettre ce progrès. Notre deuxième examen de la question cette année et les efforts qui sont déployés pour parvenir à un consensus sur un projet de résolution aux objectifs modestes

M. Razali (Malaisie)

dépendent de ce facteur. Libéré de cette contrainte, le Conseil pourra s'acquitter de ses responsabilités et le Secrétaire général pourra lancer tout un ensemble d'initiatives.

Si nous examinons les progrès - ou plus précisément le recul - de la politique israélienne dans le territoire occupé de Palestine, nous ne pouvons être qu'horifiés par les signes qui indiquent clairement que cette politique se détériore de plus en plus. Israël, désespéré et méprisant, est devenu plus odieux encore. Nous pourrions donner toute une liste d'actes d'agression, de violations de conventions, d'actes de terreur et de privation, de profanation indigne et de racisme qui montre maintenant sa face hideuse. Ce que nous voyons aujourd'hui et ce que les partisans d'Israël ne peuvent non plus manquer de voir, c'est une politique d'Etat devenue complètement tordue. Les saccages et les actes de justiciers commis par les colons israéliens illégaux dont on fait état découlent de cette politique. La Malaisie lance un appel aux Etats-Unis et à d'autres pour qu'ils évaluent honnêtement la détérioration de la politique israélienne en Palestine occupée. Est-il réaliste d'espérer ou d'attendre la paix d'une telle politique? Quel bien peut résulter de prétendues propositions d'élections accompagnées de conditions et qui ne promettent ni ne reconnaissent rien? Si l'Etat est le macrocosme de l'homme, quelque chose cloche sérieusement dans l'homme et dans l'Etat israéliens.

Le Conseil a pour devoir de faire le point sur la profondeur et la gravité du problème dont nous sommes saisis. Le Conseil a pour devoir de faire savoir clairement qu'il abhorre et rejette de telles politiques. Le Conseil a pour devoir de protéger les Palestiniens de telles politiques en attendant une solution d'ensemble et le rétablissement d'un Etat palestinien. Le Conseil a pour devoir d'exiger qu'Israël, puissance occupante, s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités au titre de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre de 1949, dont Israël est signataire.

Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur les objectifs modestes que j'ai évoqués plus tôt. Cela a trait particulièrement à la question des mesures destinées à protéger la population civile du territoire occupé de Palestine. Dans son rapport du 21 janvier 1988 (S/19443), le Secrétaire général a déterminé quatre types de protection pour la population civile dans le territoire occupé. Il s'agit de "protection physique", de "protection juridique", de protection sous forme

M. Razali (Malaisie)

d'"aide générale" et, enfin, de la protection intangible offerte par des institutions extérieures, y compris, surtout, la presse internationale, sous la rubrique "protection par la publicité". Il ne fait aucun doute que certaines des mesures de protection identifiées dans le rapport du Secrétaire général, telles que la protection physique des civils palestiniens, tout en étant idéales en soi, peuvent être difficiles à mettre en oeuvre. Toutefois, il y a une vaste gamme de mesures de protection énoncées dans ce rapport que le Conseil peut et doit examiner si nous voulons nous acquitter collectivement de notre devoir moral et juridique d'améliorer le sort des civils palestiniens qui vivent sous occupation étrangère.

La Malaisie demande instamment au Conseil d'examiner activement ce rapport. Celui-ci a été laissé de côté depuis plus d'un an. Il serait injustifiable d'entraver la mise en oeuvre des diverses mesures qui y sont mentionnées.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Qatar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-KAWARI (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous espérons sincèrement que votre vaste expérience des détails de la question dont le Conseil est saisi et vos talents bien connus permettront au Conseil de parvenir aux résultats souhaités.

Je voudrais également remercier le représentant du Royaume-Uni de sa présidence du Conseil le mois dernier et le féliciter pour l'excellente manière dont il a dirigé les délibérations du Conseil.

Le Conseil est réuni aujourd'hui pour adopter les mesures qu'il aurait dû prendre lorsqu'il s'est réuni pour la première fois sur cette question après le début de l'Intifada bénie du peuple palestinien. Ces mesures sont nécessaires à la protection des personnes civiles vivant sous occupation, conformément à la quatrième Convention de Genève de 1949.

M. Al-Kawari (Qatar)

Je n'ai quère besoin de rappeler que, le 22 décembre 1987, le Conseil a adopté une résolution dans laquelle il priait le Secrétaire général de présenter un rapport sur la situation dans les territoires arabes occupés. Il a présenté le rapport demandé. L'une de ses conclusions les plus importantes était que la Convention de Genève est applicable aux territoires palestiniens occupés.

Le Conseil aurait dû s'acquitter de son devoir en imposant le respect des instruments internationaux et en adoptant une résolution exigeant la mise en oeuvre de la recommandation du Secrétaire général. Mais cette menace du veto continue de menacer le Conseil; c'est pourquoi le Groupe arabe a dû s'adresser à l'Assemblée générale, qui s'est réunie et a adopté, le 20 avril 1989, la résolution 43/233. Dans cette résolution, l'Assemblée générale prie le Conseil de sécurité d'examiner d'urgence la situation dans le territoire palestinien occupé, en vue d'envisager les mesures requises pour assurer la protection internationale des civils palestiniens dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem. On constate qu'on y a ajouté un membre de phrase, qui ne figure pas dans les résolutions précédemment adoptées sur la question, mentionnant l'urgente nécessité d'adopter les mesures de protection qui s'imposent.

Des consultations et des réunions ont eu lieu, mais elles n'ont donné lieu à aucune action de la part du Conseil, à cause de l'objection d'un Etat, membre permanent du Conseil, qui a brandi son droit de veto en l'opposant non seulement aux projets de résolution mais également à de simples déclarations du Président du Conseil.

Si nous revenons deux ans en arrière, aux tout débuts de l'Intifada, nous constatons qu'on ne lui a pas reconnu alors toute son importance. Nombreux étaient ceux qui pensaient qu'il ne s'agissait que de simples manifestations de quelques fanatiques religieux qui seraient très vite écrasées. Mais ils n'avaient pas compris que cette étincelle allumée il y a deux ans allait faire éclater une véritable révolution nationale. Beaucoup avaient l'impression que le peuple palestinien avait été vaincu et avait capitulé, qu'Israël avait réussi à lui faire accepter sa domination et qu'il ne pouvait que reconnaître le fait accompli.

A cause de cette impression erronée, la question de Palestine s'est trouvée éclipsée par d'autres questions. C'est ce qui s'est passé également pour d'autres situations examinées aux Nations Unies, où les discussions sur le sujet devenaient des rituels annuels qui débouchaient toujours sur les mêmes recommandations. Mais l'Intifada, que nous bénissons, a permis de rétablir les faits et a placé la

M. Al-Kawari (Qatar)

question de Palestine dans sa juste perspective : celle de la cause d'un peuple qui rongeaient son frein sous une occupation brutale, un peuple qui s'est révolté pour recouvrer sa liberté, son indépendance et sa dignité et son droit à édifier son Etat indépendant sur son sol national.

Le Conseil a une responsabilité toute particulière pour assurer le respect des conventions internationales, notamment de la quatrième Convention de Genève. L'Assemblée générale a affirmé, en maintes occasions, l'applicabilité de cette convention aux territoires arabes occupés, ce qui veut dire que le Conseil de sécurité n'a d'autre choix que de se prononcer sans ambiguïté et que tous ceux qui font obstacle à son action doivent être tenus responsables aux yeux de toute la communauté internationale des violations persistantes de cette convention par les autorités d'occupation et de l'intensification de leurs pratiques de terrorisme et d'oppression exercées contre le peuple palestinien.

La courageuse Intifada palestinienne, qui fait rage dans les territoires palestiniens occupés, représente l'exercice, par le peuple palestinien, de son droit légitime d'exercer l'autodétermination, un droit reconnu par les instruments des Nations Unies et exercé par tous les peuples de la terre, et, parmi eux, la grande puissance qui exerce son droit de veto pour empêcher le Conseil de s'acquitter de ses responsabilités.

L'hésitation du Conseil à assumer sa responsabilité pour l'application de la Convention de Genève concernant la protection des personnes civiles en temps de guerre laisse supposer que le Conseil encourage l'occupant à poursuivre ses pratiques, ce qui va entraîner de nouvelles pertes de vies et de nouvelles souffrances parmi la population civile palestinienne.

Une simple comparaison entre le nombre actuel de martyrs et le nombre de ceux qui avaient déjà subi le même sort lorsque le Conseil a commencé à étudier la question confirme la conclusion à laquelle nous sommes arrivés. Cela suppose également qu'Israël est encouragé à défier les normes internationales et à intensifier sa politique d'oppression qui vise à écraser l'Intifada palestinienne.

En intensifiant ses pratiques, l'ennemi israélien est allé jusqu'à dénier à la population des territoires occupés ses droits de l'homme, comme l'a fait remarquer récemment Amnesty International et comme il ressort du dernier rapport annuel du Département d'Etat des Etats-Unis. Nous constatons maintenant que les colons israéliens ont carte blanche pour attaquer la population palestinienne, pour ouvrir le feu sur elles et pour s'emparer de leurs biens.

M. Al-Kawari (Qatar)

Tout indique que ces colons se placent au-dessus de la loi. Ils ont les encouragements et la bénédiction des autorités d'occupation illégales. Il ne faut pas s'en étonner : historiquement, la colonisation est en soi responsable de la tragédie que connaît le peuple palestinien. Cette colonisation est la base des plans prévoyant l'édification du "Grand Israël".

Le racisme d'Israël se manifeste de la façon la plus éhontée lorsque celui-ci demande aux citoyens palestiniens de porter des badges pour les distinguer des Juifs. Les pratiques israéliennes atteignent leur paroxysme dans le mépris des sentiments des Arabes et des musulmans lorsque Israël viole de la manière la plus horrible le caractère sacré du glorieux Coran et que son premier ministre fait référence en des termes insultants au prophète Mahomet - que la paix et la bénédiction de Dieu soient avec lui - en l'accusant d'avoir trahi et de ne pas avoir tenu parole. Nous ne savons pas ce que cette mentalité raciste inventera de nouveau si la communauté internationale, représentée en ce conseil, demeure indifférente à ces pratiques - tout comme nous ne savons pas quelles graves répercussions peuvent avoir ces pratiques qui offensent la susceptibilité de tous les Arabes et de tous les musulmans. Quelles pratiques le Conseil condamnera-t-il s'il ne condamne pas celles-là? Que reste-t-il des droits de l'homme après de telles violations? Quels instruments internationaux ne sont pas violés par de telles pratiques?

Au nom de mon pays, je demande au Conseil de se montrer à la hauteur de sa responsabilité historique et de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les civils et préserver la dignité humaine, conformément aux instruments internationaux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Qatar des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant d'Israël. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Je suis sûr que votre riche expérience de diplomate éprouvé sera d'une importance cruciale et extrêmement précieuse durant les jours et les semaines à venir.

Je voudrais également féliciter sir Crispin Tickell pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois précédent.

Une session de l'Assemblée générale a récemment été consacrée à la même question que celle qui est inscrite à notre ordre du jour.

Nous avons entendu à l'Assemblée générale et ici même les déclarations de certains représentants du Groupe arabe. Ces déclarations ne peuvent que nous convaincre, s'il en était encore besoin, que le conflit arabo-israélien ne peut être réglé dans le cadre d'une conférence internationale. C'est certainement ainsi que se présentera une telle conférence, lorsque des résolutions sont rédigées avant même que l'on ait entendu les déclarations de toutes les parties intéressées. Le conflit arabo-israélien ne sera pas réglé non plus tant que des propos véhéments et belliqueux continueront de caractériser les déclarations prononcées ici.

Le conflit arabo-israélien ne sera pas réglé ici; il ne sera pas réglé par des accusations grossières, des revendications excessives et des débats inutiles au Conseil. De tels débats ne font qu'attiser les flammes de la haine et de la guerre dans la région et vont par conséquent à l'encontre du but recherché - à supposer que notre objectif à tous ici soit de trouver des solutions positives conduisant à la paix.

Qu'il me soit permis de rappeler une fois de plus au Conseil de sécurité que c'est l'OLP et personne d'autre qui attise les flammes de la guerre - l'OLP qui prétend parler modérément en anglais tout en lançant des appels à la guerre en arabe.

Dans le monde occidental, l'OLP parle de renoncer au terrorisme et de sa volonté de vivre en paix. Le monde arabe, lui, entend un autre son de cloche.

M. Bein (Israël)

"Nous libérerons la Palestine étape par étape... Nous nous emploierons à étendre [les frontières de notre Etat] pour réaliser nos aspirations à toute la terre de Palestine."

a déclaré Abu Iyad, adjoint d'Arafat, en décembre dernier, selon un article paru dans un journal koweïtien.

Yasser Arafat lui-même parle perfidement de la "paix de Saladin". Ceux d'entre nous qui connaissent bien l'histoire se rappelleront qu'après avoir signé la trêve avec les Croisés, Saladin les attaqua de nouveau et détruisit leurs forteresses en Terre Sainte.

Il y a quelques jours à peine, le 4 juin, un plan terroriste d'assassinat de masse a été empêché à notre frontière septentrionale, et ce uniquement grâce à la vigilance des forces de défense israéliennes. Huit autres tentatives d'action terroriste de l'OLP commises à partir de l'autre côté de la frontière ont été également stoppées depuis qu'Arafat a soi-disant renoncé au terrorisme en décembre 1988.

Tout en déclarant renoncer au terrorisme, l'OLP n'en poursuit pas moins sa campagne de terreur. Haif Hawatmeh, chef du "Front démocratique", qui appartient au grand courant de l'OLP, a clairement fait connaître les intentions de l'OLP lorsqu'il a déclaré au correspondant de l'agence Reuter de Damas, le 21 avril, que les dirigeants de l'OLP, y compris les représentants du Fatah d'Arafat, s'étaient rencontrés à Tunis et s'étaient mis d'accord pour coordonner de nouvelles attaques contre Israël. Prenant la parole un mois plus tard à Abu Dhabi, Hawatmeh a déclaré - et ses propos ont été cités par Reuter le 21 mai :

"Nous avons lancé récemment une série d'attaques contre Israël et nous en lancerons d'autres."

Yasser Arafat lui-même, lors d'une conférence de presse qui a eu lieu au Koweït le 6 juin, il y a deux jours, a déclaré que l'OLP continuerait de mener des attaques terroristes contre Israël. Israël ne se fait aucune illusion au sujet de l'OLP. Le terrorisme fait partie de l'idéologie et de la stratégie de l'OLP.

Tout récemment, le 6 avril 1989, Arafat a adressé une note au Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé. Cette note porte l'en-tête de l'OLP. Je l'ai prise avec moi pour la montrer au Conseil - elle porte bien l'en-tête de l'OLP et contient la carte de l'Etat qu'ils cherchent à établir. Cette carte comprend tout - je répète, "tout" - le territoire, "depuis le Jourdain

M. Bein (Israël)

jusqu'à la mer". La notion d'Etat d'Israël n'apparaît ni sur les cartes de l'OLP ni dans son idéologie. Elle en est exclue.

Cela correspond tout à fait à la Charte de l'OLP, qui demeure en vigueur aujourd'hui encore. Arafat déclare que la Charte est "caduque" - quel que soit le sens de ce mot - mais dit en même temps qu'il n'a pas le pouvoir de la modifier. Par conséquent, le seul objectif de l'OLP consiste toujours à déclencher la violence et la guerre et, en fin de compte, à détruire Israël.

La faute grave et la tragédie du mouvement palestinien a toujours été d'opter pour la solution extrême et d'exclure tout compromis - tout ou rien. C'est ce qu'il a fait dans les années 30 lorsque, s'identifiant au Muphti de Jérusalem, Haj Amin al-Husseini, qui - de l'Allemagne nazie où il habitait - a lancé un appel en faveur de la liquidation de la communauté juive en Palestine. Les Palestiniens n'ont cessé de rejeter le compromis : en 1947, au moment du plan de partage; en 1967, après la guerre des Six jours, et en 1978, lors des Accords de Camp David. En s'identifiant dans le passé avec les extrémistes, les Palestiniens ont porté tort à leur propre cause, et la chance de trouver une solution pacifique à leurs aspirations a été enterrée pendant de nombreuses années.

Malheureusement, certains Palestiniens arabes sont prêts à répéter la même erreur tragique, en recourant à l'extrémisme et en s'identifiant à lui, au lieu d'emprunter la voie du dialogue, du compromis et de rechercher véritablement des solutions politiques pacifiques.

Nous entendons constamment certains prétendre que la source des hostilités au Moyen-Orient, c'est Israël. A écouter certaines des déclarations prononcées ici, on pourrait penser qu'Israël a commencé un jour une campagne de conquête pour s'emparer d'un territoire, qualifié par certains orateurs de "territoire palestinien", et qu'il refuse maintenant de négocier la paix.

Certains d'entre vous connaissent la vérité, parce que vous avez connu cette époque. Toutefois, il se peut que certains d'entre vous soient trop jeunes pour pouvoir s'en souvenir. Qu'il me soit donc permis de partager avec le Conseil certains souvenirs et réflexions personnels. L'année 1929 - l'année de ma naissance - est une année dont on se souvient en Israël en raison du massacre brutal, à coups de haches et de couteaux, de 66 habitants juifs innocents et sans défense de la ville d'Hébron, dont les familles vivaient là depuis plusieurs générations. C'est aussi en 1929 que des pogromes ont été perpétrés dans toute la

M. Bein (Israël)

Palestine contre des communautés juives pacifiques vivant sous domination britannique. Ils nous assassinaient mais nous qualifiaient d'agresseurs.

Au milieu des années 30, cet épisode tragique s'est répété sous la direction du Muphti de Jérusalem, Haj Amin al-Husseini. A l'époque, comme maintenant, ils ont qualifié leurs actes de meurtre et de terrorisme contre des civils innocents de "soulèvement arabe". A nouveau ils nous ont assassinés, mais là encore ils nous ont qualifiés d'agresseurs.

En 1947, avant l'indépendance, je me suis porté volontaire pour servir dans des unités chargées de protéger Jérusalem, les kibboutzim et les villages agricoles contre les attaques perpétrées à partir de l'autre côté de la frontière, au nord et à l'est. Une fois de plus nous nous défendions, mais nous avons été traités d'agresseurs.

M. Bein (Israël)

Et encore une fois en 1948, lorsque Israël a recouvré son indépendance et que sept pays arabes nous ont attaqués, nous nous sommes tous portés volontaires pour défendre l'Etat naissant. J'ai combattu avec les forces de défense israéliennes en Galilée, dans le désert du Négev et jusqu'à Elath, portant l'une des six mitraillettes, qui étaient de tristes antiquités même alors. Ces six mitraillettes constituaient à l'époque tout l'inventaire en mitraillettes des forces de défense israéliennes. Sept de mes condisciples - soit plus d'un quart de ma classe à Jérusalem - ont trouvé la mort en défendant notre existence; de nombreux autres ont été blessés. Un de mes collègues - Shlomo Argov - a été blessé. De nombreuses années plus tard, en 1982, alors qu'il était ambassadeur d'Israël en Grande-Bretagne, il a été blessé de nouveau à Londres d'une balle dans la tête tirée par des terroristes de l'OLP. Aujourd'hui, mon condisciple et ami l'Ambassadeur Argov est complètement paralysé à l'hôpital Hadassah, à Jérusalem.

En 1948, sept pays arabes ont attaqué Israël, Etat de la taille du Massachusetts ou du New Jersey, aux Etats-Unis, ou du pays de Galles, au Royaume-Uni; Etat qui représente un dixième de la superficie de la Yougoslavie ou un seizième de celle de la Finlande; Etat doté d'une petite armée mal équipée, essayant de défendre sa survie même contre l'agression de pays dont la taille, la population et la force militaire étaient cent fois les siennes. Et pourtant, c'est nous que l'on a appelés les agresseurs.

En 1967, nous avons entendu les menaces d'agression et nous avons vu les reportages télévisés des pays arabes appelant à la destruction de l'Etat juif. Ils décrivaient en détail comment ils comptaient nous massacrer tous. Ma famille, y compris ma fille alors âgée de quatre ans, a aidé à la construction d'abris anti-bombes à Jérusalem, espérant - priant - qu'il n'y aurait pas de guerre imminente. Et pourtant nous avons dû faire face à une guerre d'agression puis à une autre en 1973, six ans plus tard seulement. Encore une fois nous avons à nous défendre et c'est nous que l'on a appelés les agresseurs.

Ce ne sont là que quelques-uns de mes souvenirs personnels de notre prétendue agression. J'ai passé toute ma vie adulte à défendre Israël. Seize mille sept cent quarante Israéliens sont morts en défendant l'existence même de mon pays. Et ici, au Conseil de sécurité, des représentants accusent Israël d'agression, d'occupation et de visées expansionnistes.

M. Bein (Israël)

Je me souviens de 1967. Ce n'est pas Israël qui a fait le blocus du détroit de Tiran. Ce n'est pas Israël qui a ordonné aux troupes des Nations Unies de quitter le Sinaï afin de préparer la voie à l'agression et à la guerre. Nous avons imploré notre voisin de l'est de ne pas attaquer la Jérusalem juive, et certains dans cette salle se souviennent peut-être de la célèbre conversation téléphonique entre le Président Nasser et le Roi Hussein au cours de laquelle on a dit que la "victoire" était imminente pour les armées arabes et que Tel-Aviv était sur le point de tomber. Partant de cette information fautive, la Jordanie nous a attaqués, espérant une victoire décisive. Comme les membres le savent tous, six jours plus tard nous nous sommes retrouvés en Judée, en Samarie, à Gaza, dans le désert du Sinaï et à Jérusalem, la capitale réunifiée d'Israël qui avait été une cité unifiée pendant 3 000 ans et avait été divisée pendant 19 ans seulement du fait de l'agression arabe.

Toutefois, en écoutant certains des discours prononcés dans cette salle, on pourrait croire que c'est nous qui avons décidé d'attaquer et de conquérir des terres et que partant, un retrait du territoire est maintenant la condition émise par certains pays arabes ne serait-ce que pour entamer un dialogue et négocier la paix.

En écoutant les déclarations faites dans cette salle, on pourrait croire qu'avant 1967 les Etats arabes demandaient la paix et que 1967 n'a pas été l'année où Israël a failli être envahi par trois de ses voisins. Néanmoins, en dépit de toutes ces présentations déformées des faits et de ces fausses accusations ici, en dépit du climat de helligérance et de boycottage qui règne autour de nous dans la région, mon gouvernement et moi-même personnellement demeurons optimistes. Il ne fait aucun doute pour nous que la conscience sélective et les attitudes partiales disparaîtront - bientôt, je l'espère - et qu'au sein de la communauté internationale, la raison l'emportera aussi à propos du Moyen-Orient déchiré par la guerre.

Les Nations Unies réussissent à trouver des solutions pacifiques lorsque les parties aux conflits souhaitent véritablement la paix et sont prêtes à un dialogue pacifique et à des négociations directes pour y parvenir.

Dans le conflit arabo-israélien, malheureusement, nous n'en sommes pas encore à ce stade. Au Moyen-Orient, nous avons, d'une part, la helligérance, le terrorisme, la violence et les appels de certains pays arabes pour que l'on se débarrasse d'Israël et, d'autre part, l'appel lancé par Israël pour que l'on entame

M. Bein (Israël)

un dialogue de paix. D'une part, nous avons le "plan par étapes" de l'OLP qui appelle à la destruction progressive d'Israël, et, d'autre part, nous avons l'appel d'Israël pour que l'on abandonne la belligérance au profit d'une atmosphère pacifique, pour que l'on règle le problème des réfugiés et pour que l'on trouve une solution à chacun des aspects du problème palestinien. Nous sommes convaincus que cela est possible par le dialogue, des élections et des négociations pacifiques en vue de trouver des solutions provisoires et permanentes.

Les membres du Conseil croient-ils qu'il est possible d'aspirer à la paix tout en brandissant l'épée? Est-il possible d'obtenir la paix avec la violence tout autour? La leçon du Liban ne suffit-elle pas?

Alors même que nous sommes réunis aujourd'hui, 40 000 soldats syriens occupent le Liban, bombardant des civils innocents, faisant des centaines de morts et des milliers de blessés. Ils prétendent le faire au nom du "maintien de la paix". Tout ce que je peux dire, c'est qu'avec des "pacificateurs" comme la Syrie, le Liban n'a pas besoin d'ennemis.

Ce n'est pas seulement au Liban que des Arabes tuent des Arabes. L'OLP, qui a prétendument renoncé au terrorisme, pratique quotidiennement la terreur non seulement contre des Israéliens, mais aussi contre ses congénères arabes palestiniens. Depuis décembre 1987, des centaines d'attentats terroristes ont été perpétrés contre des Arabes palestiniens en Judée, en Samarie et à Gaza. Trente-quatre Arabes palestiniens ont été tués par l'OLP - et il semble qu'au cours des deux derniers jours trois de plus aient été ajoutés à cette sinistre liste - et 124 autres blessés. Et cette terreur de l'OLP ne fait que s'accroître. En 1988, 35 % des victimes de la violence arabe ont été des Arabes, alors qu'au cours des quatre premiers mois de 1989, ils ont représenté 78 % des victimes. Des 748 incidents terroristes enregistrés en quatre mois, de janvier à avril 1989, 323 ont été dirigés contre des Arabes palestiniens. Ils tuent les Palestiniens qui osent élever la voix, ceux qui souhaitent le dialogue et la paix, ceux qui s'opposent à la terreur et à la violence. Tant que la terreur et la violence régneront, qu'elles soient dirigées contre des Juifs ou contre des Arabes, il ne sera pas possible de trouver des solutions pacifiques par le biais des élections et du dialogue. L'intimidation et le meurtre sont contraires aux concepts de démocratie, de négociations et de paix.

Nous souhaitons véritablement changer le statu quo et progresser vers un avenir meilleur pour tous. Cela est possible en faisant un énorme effort concerté afin de rompre le cycle de la violence et de dissiper l'atmosphère de haine et de méfiance.

Je voudrais souligner que le Gouvernement d'Israël est catégoriquement opposé à tous les actes de violence et qu'il continuera à tout faire pour les empêcher. Israël croit sans équivoque à la primauté du droit et nul Juif ou Arabe n'a le droit de se faire justice soi-même.

M. Rein (Israël)

Le Gouvernement d'Israël a approuvé, le 14 mai 1989, une initiative de paix viable et pratique, dont les principaux éléments sont les suivants :

Premièrement, Israël estime important que la paix entre Israël et l'Égypte, fondée sur les Accords de camp David, serve de point de départ pour élargir le cercle de paix dans la région, et demande que des efforts communs soient déployés pour consolider et étendre la paix, grâce à des consultations continues.

Deuxièmement, Israël appelle à l'instauration de relations pacifiques entre lui et ceux des États arabes qui sont encore en guerre avec lui afin de promouvoir un règlement complet du conflit arabo-israélien, comprenant les aspects suivants : reconnaissance, négociations directes, fin du boycottage, établissement de relations diplomatiques, cessation des activités hostiles dans les institutions et tribunes internationales et coopération régionale et bilatérale.

Troisièmement, Israël demande qu'un effort soit fait sur le plan international pour résoudre le problème des résidents des camps de réfugiés arabes de Judée, de Samarie et du district de Gaza afin d'améliorer leurs conditions de vie et de les rétablir dans leurs droits. Israël est prêt à s'associer à cet effort.

Quatrièmement, afin de faire progresser le processus de négociation politique conduisant à la paix, Israël propose que les habitants arabes palestiniens de Judée, de Samarie et du district de Gaza participent à des élections libres et démocratiques qui se dérouleront à l'abri de la violence, des menaces et de la terreur. Ces élections leur permettront de choisir leurs représentants qui participeront à des négociations en vue de l'établissement d'une période intérimaire d'autonomie, qui constituera un essai de coexistence et de coopération. Par la suite, d'autres négociations seront menées pour trouver une solution permanente au cours desquelles toutes les options proposées en vue d'un règlement concerté seront examinées et la paix sera établie entre Israël et la Jordanie.

Cinquièmement, toutes les mesures susmentionnées devront être examinées simultanément.

Israël appelle la communauté internationale à appuyer cette initiative. Des revendications extrêmes, irréalistes et impossibles n'engendreront pas des solutions. Les fausses accusations et les paroles ambiguës n'aboutiront pas à des accords.

La seule démarche prometteuse et pratique consiste à procéder pas à pas, grâce à un processus démocratique. Les questions qui doivent être négociées sont

M. Bein (Israël)

beaucoup trop complexes et les émotions beaucoup trop intenses pour qu'il soit possible d'aboutir directement à un règlement permanent. Par conséquent, une période de transition est essentielle.

N'oublions pas que la paix avec l'Égypte s'est également faite par étapes sur une période de cinq ans. Le processus de paix a alors commencé par un accord de dégagement en janvier 1974, suivi d'un accord intérimaire en septembre 1975. Trois ans plus tard, les Accords de camp David ont été signés et, enfin, l'accord de paix l'a été en 1979.

Les programmes politiques se fondent souvent sur des notions de sécurité qui reposent sur l'expérience passée et présente. Les relations amicales et la paix doivent être développées dans l'esprit des hommes. Des élections libres et démocratiques aboutiront, par conséquent, à une période intérimaire d'autonomie, au cours de laquelle nous devons tous oeuvrer pour que la confiance puisse être instaurée dans la région. Des négociations pour rechercher une solution permanente suivront. Toutes les idées, toutes les options et tous les plans proposés pour un règlement concerté seront alors examinés. Si l'on parvient à changer l'atmosphère dans la région avant et pendant la période de transition et à passer de l'hostilité, du terrorisme et de la violence à la confiance, au dialogue et à la paix, des solutions permanentes, seront alors être négociées et acceptées.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant d'Israël des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. PEÑALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite avant tout vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Vous avez déjà eu une longue carrière professionnelle couronnée de succès, qui a su vous gagner le respect du monde diplomatique. Ces quelques semaines nous ont déjà permis de reconnaître et d'apprécier vos multiples dons et qualités personnelles. Nous sommes certains que vous saurez diriger avec compétence et tact les séances du Conseil.

Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur sir Crispin Tickell, du Royaume-Uni, qui, avec beaucoup de talent, a dirigé nos travaux le mois dernier. Cependant, nous regrettons qu'en dépit de sa persévérance et de son intelligence, certaines de ses initiatives n'aient pu, à sa grande déception, aboutir.

Si nous sommes réunis ici aujourd'hui, ce n'est pas pour parler des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité - dont l'une a été adoptée il y a près de 22 ans -, qui ont été ignorées par les parties appelées à

M. Peñalosa (Colombie)

les respecter. Si nous sommes venus ici aujourd'hui, ce n'est pas, non plus, pour parler de l'illégalité des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés, de la nécessité de convoquer une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient ou de la nécessité d'établir promptement l'Etat palestinien dans les territoires occupés. Il est bien entendu que nous ne sommes pas non plus venus ici pour parler de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, de l'importance de la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région ou de leur droit de vivre en paix, à l'abri de toute menace de recours à la force. Nous ne sommes pas venus parler de tous ces points car nous estimons que, pendant les 22 dernières années, aussi bien à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, tous les Etats de la planète ont, à la quasi-unanimité, fait connaître leur avis et leur volonté. Nous estimons en outre que nous aurons d'autres occasions de traiter de ces points et d'inviter les parties intéressées ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité, en particulier les membres permanents, à promouvoir, en mobilisant la communauté internationale, l'ébauche d'un processus effectif de négociation pour parvenir à établir la paix et la sécurité dans la région.

La Colombie, mue par une inquiétude et une préoccupation sincères, coparraine aujourd'hui le projet de résolution paru sous la cote S/20677. Nous espérons que ce texte permettra au Conseil de sécurité d'envoyer un message à Israël lui disant que la communauté internationale horrifiée ne peut approuver cette violation permanente des droits de l'homme reconnus par la Charte des Nations Unies et proclamés dans la Déclaration universelle, dont nous avons célébré le quarantième anniversaire en décembre dernier, ni la non-application de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Tout ce que nous voulons c'est que le Conseil proteste devant ces violations et ce non-respect des instruments internationaux qui ont causé tant de sacrifices et de souffrances au peuple palestinien.

Nous ne voulons pas nous entendre dire que ce projet de résolution devrait être plus équilibré pour arriver à un consensus. Nous pensons que nul ne pourrait justement faire valoir que la situation dans les territoires occupés est une situation équilibrée, de quelque point de vue que l'on se place. Le monde entier en est témoin.

Faisons un effort pour obtenir au moins la cessation des violations des droits de l'homme les plus élémentaires qui ont lieu en Palestine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Colombie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. NOGUEIRA-BATISTA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous souhaiter plein succès dans cette tâche difficile. Je voudrais vous demander de transmettre à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Royaume-Uni, l'Amassadeur Tickell, notre reconnaissance pour les efforts qu'il a faits lorsqu'il a assumé la présidence au mois de mai.

Nous sommes confrontés une fois encore à des rapports relatant les nouvelles mesures répressives prises par Israël dans les territoires palestiniens occupés. D'après diverses sources ces mesures iraient de tirs persistants sur des civils palestiniens sans défense, de la pratique de la détention administrative, de l'imposition de couvre-feux, de la démolition de maisons et de la fermeture d'écoles à des cas de profanation et d'intolérance religieuse, à l'identification de travailleurs palestiniens au moyen de badges et à des attaques perpétrées par les colons israéliens dans ces régions. De telles mesures violent la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ainsi que d'autres conventions et protocoles signés ou ratifiés par Israël dans le domaine des droits de l'homme. En outre, ces mesures ont été prises au mépris total des décisions adoptées par le Conseil de sécurité, comme les résolutions 605 (1987), 607 (1988) et 608 (1988) - pour ne mentionner que les plus récentes.

Le Conseil se trouve une fois encore dans l'obligation de prendre une décision qui refléterait notre attitude collective, à savoir qu'Israël doit respecter pleinement ses obligations internationales. Le Conseil de sécurité doit maintenant concentrer ses efforts sur les mesures de nature à assurer la coopération d'Israël pour empêcher ses forces de police et ses forces militaires, de même que les colons israéliens à Gaza et sur la Rive occidentale, de prendre des mesures répressives contre des Palestiniens sans défense - mesures qui ont été largement perçues comme des violations des droits de l'homme dans les territoires occupés. En même temps, nous devrions également faire en sorte que le Gouvernement israélien accepte l'applicabilité de jure aux territoires occupés de la quatrième Convention de Genève sur la protection des personnes civiles en temps de guerre, et adisse dans

M. Noqueira-Batista (Brésil)

tous les cas conformément aux obligations qui lui incombent en tant que puissance occupante et partie à cette convention. Enfin, le Conseil doit adopter les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général de janvier 1988 (S/19443) concernant la sécurité et la protection des civils palestiniens sous occupation israélienne.

La délégation brésilienne est prête à voter pour un projet de résolution allant dans ce sens. Nous espérons sincèrement que le Conseil ne sera pas gêné dans les efforts qu'il fait pour s'acquitter de ses devoirs et pour répondre aux attentes de la communauté internationale en adoptant une résolution qui pourrait alléger le sort tragique du peuple palestinien.

J'exprime également l'espoir que le processus de paix sur la question palestinienne pourra avancer rapidement. Nous suivons avec intérêt et d'aussi près que possible les activités intenses menées au plan politique et diplomatique sur cette question complexe, dont le règlement ouvrira la voie à une solution des autres problèmes pressants qui existent au Moyen-Orient, comme la restauration de l'intégrité et de la souveraineté nationales du Liban. Ma délégation envisagerait favorablement la possibilité d'utiliser le Conseil de sécurité en tant que tribune pour des échanges de vues formels ou informels qui pourraient contribuer à trouver une solution pacifique, négociée et durable à la question la plus ancienne de l'ordre du jour des Nations Unies : la question de Palestine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHAH NAWAZ (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous souhaite la bienvenue à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Votre accession à la présidence est une source de profonde satisfaction pour moi-même et pour la délégation pakistanaise. Nous connaissons les liens traditionnels d'amitié et de coopération étroite qui unissent nos deux pays. La visite actuelle du Premier Ministre du Pakistan aux Etats-Unis est la dernière manifestation de nos rapports mutuellement bénéfiques. Nous sommes certains que votre grande expérience et votre talent de diplomate vous permettront

M. Shah Nawaz (Pakistan)

de conduire à une issue fructueuse les délibérations du Conseil sur toutes les importantes questions qui nous préoccupent comme celle dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, Sir Crispin Tickell, Représentant permanent du Royaume-Uni pour l'excellente manière dont il a dirigé les affaires du Conseil de sécurité pendant le mois de mai.

Voilà bientôt quatre mois que le Conseil de sécurité s'est réuni, en février dernier, pour examiner la situation dans le territoire palestinien occupé. Cette série de réunions du Conseil a servi à attirer l'attention du monde sur les politiques et pratiques déplorables d'Israël en Palestine. Elle a mis en évidence la nécessité pour Israël de respecter scrupuleusement la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et elle a souligné l'impérieuse nécessité de réaliser, sous les auspices des Nations Unies, un règlement d'ensemble, juste et durable, du conflit au Moyen-Orient. Il est regrettable que depuis l'adoption des résolutions 605 (1987), 607 (1988) et 608 (1988) le Conseil de sécurité n'ait pas été à même de blâmer Israël comme il convient pour son mépris du droit international et de la volonté de la communauté internationale.

L'an dernier, le Conseil national palestinien, à sa réunion à Alger qui s'est tenue en novembre, a accepté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité comme base pour la convocation d'une conférence internationale de paix avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), sur un pied d'égalité. Il est regrettable qu'Israël ait laissé passer cette occasion particulière, de nature à mettre en train un véritable processus de paix, en répondant par la négative à la démarche palestinienne et qu'il ait opté pour la continuation de sa politique stérile de répression et de recours à la force qui revient, en fait, à n'avoir aucune politique pour faire face aux nouvelles réalités qui surgissent.

Il est véritablement tragique de constater que pas un jour ne se passe dans les territoires occupés sans que des hommes, des femmes et des enfants palestiniens soient tués, blessés ou torturés par les troupes israéliennes. D'après les derniers chiffres publiés par la Data Base Project on Palestinian Human Rights,

M. Shah Nawaz (Pakistan)

depuis le début de l'Intifada, 611 Palestiniens ont été tués, dont 118 sont des enfants de moins de 15 ans. Le Ministre de la défense d'Israël aurait lui-même reconnu au Comité des affaires étrangères et de la défense de la Knesset que 10 000 Palestiniens avaient été blessés et que 35 000 avaient été emprisonnés, dont 7 000 sont toujours détenus.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Les journaux prestigieux, tels que le New York Times et le Washington Post, abondent en reportages sur les actes de brutalité commis, jour après jour, par Israël contre le peuple palestinien. Le New York Times du 7 mai rapporte que trois Palestiniens ont été tués et que 138 autres ont été blessés. Le Washington Post du 1er juin rapporte qu'un enfant arabe âgé de huit mois a été blessé à la tête par un soldat israélien. D'après un autre article du New York Times du 17 mai, les soldats israéliens ont encore tiré et tué un adolescent âgé de 13 ans. Le dernier de ces incidents, rapporté par le New York Times du 30 mai, relate qu'une adolescente palestinienne âgée de 14 ans a été tuée sur la Rive occidentale par les colons israéliens.

Ce sont des événements tragiques qui ne peuvent qu'émouvoir la conscience de la communauté mondiale. Non contentes de tirer et de tuer, les autorités israéliennes continuent leur politique qui consiste à démolir des maisons, à imposer des couvre-feux et à expulser des personnalités palestiniennes éminentes. Même les institutions d'enseignement n'ont pas été épargnées. D'après l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la plupart des écoles de la Rive occidentale n'ont été ouvertes que sporadiquement depuis février 1988, ce qui est une menace pour l'avenir de toute une génération de jeunes Palestiniens. Les autorités israéliennes se sont opposées aux arrangements intérimaires permettant la poursuite de l'éducation de base des enfants palestiniens.

Le cycle de répression et de révolte, d'oppression et de violence, de défi et de représailles, qui a caractérisé la tragédie palestinienne, continue d'être une source de profonde préoccupation pour la communauté internationale.

Le peuple palestinien a démontré, aussi bien par sa lutte héroïque dans les territoires occupés par Israël que par l'initiative politique et historique, qu'il est né pour être libre et que sa juste lutte pour recouvrer son indépendance nationale et sa qualité d'Etat ne peut être écrasée par une politique de répression et l'utilisation de la force. Comme l'a dit le Président Yasser Arafat : "Le soulèvement est une véritable révolution populaire en action".

La lutte résolue du peuple palestinien, combinée à l'initiative de paix du Président Arafat, a convaincu la communauté internationale qu'une porte a été ouverte sur la résolution du problème palestinien par la voie d'un dialogue constructif. Le seul obstacle qui demeure sur la voie de la paix au Moyen-Orient,

M. Shah Nawaz (Pakistan)

dont la question de Palestine est le coeur, c'est la préférence d'Israël de s'enfouir la tête dans le sable pour ne pas faire face aux réalités écrasantes de la situation.

La prétendue initiative de paix proposée par les autorités israéliennes a été justement décrite comme étant une parodie de démocratie. D'après le plan israélien, la seule fonction des délégués élus serait d'apposer leur sceau d'approbation aux politiques de la puissance d'occupation. Les représentants palestiniens ont noté à juste titre qu'aussi longtemps que les propositions d'élections d'Israël demeureront séparées de l'objectif final de l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, elles n'auront d'autre fin que de permettre à Israël de perpétuer son occupation.

Le caractère trompeur et insuffisant des propositions électorales d'Israël a été souligné au dernier Sommet d'urgence arabe de Casablanca. Le Sommet a appuyé la position palestinienne sur cette question et a demandé la tenue d'élections après le retrait d'Israël des territoires arabes et palestiniens occupés, sous supervision internationale, dans le cadre d'un plan de paix d'ensemble devant permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination.

Le Pakistan est attaché à la juste lutte du peuple palestinien et il a hâte de voir venir le jour où la Palestine pourra regagner la place qui lui revient dans la communauté des nations. Nos engagements envers le peuple palestinien ont été réitérés par le Premier Ministre Benazir Bhutto, dans un message adressé à M. Yasser Arafat à l'occasion de son élection à la présidence de l'Etat palestinien. "Dans la lutte pour la liberté des Palestiniens", a dit notre Premier Ministre, "le peuple du Pakistan continuera à marcher épaule contre épaule aux côtés de ses frères palestiniens".

Au moment où le XXe siècle touche à sa fin, et au moment où certaines des questions les plus complexes semblent proches de trouver des solutions pacifiques, l'obstination d'Israël et son adhésion obstinée à certaines politiques, qui ont été exposées et discréditées par les événements, sont une absurdité face au désir de paix et de justice qui règne dans le monde. Le cadre de paix au Moyen-Orient, pleinement appuyé par l'Assemblée générale, existe déjà; je songe à la proposition de convoquer une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité. Il

M. Shah Nawaz (Pakistan)

appartient au Conseil de sécurité de faire parvenir à Israël le message que ce n'est que grâce à cette conférence internationale que la solution de la question de Palestine, qui est au coeur du problème du Moyen-Orient, sera possible.

En attendant, le Conseil de sécurité doit agir avec détermination pour apporter une protection internationale aux civils palestiniens et alléger les souffrances des Palestiniens non armés dans les territoires occupés, en particulier les femmes et les enfants. Il faut forcer Israël à respecter ses obligations aux termes de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, à laquelle Israël est partie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, je voudrais vous présenter, à vous, Monsieur le représentant des Etats-Unis d'Amérique, mes félicitations les plus cordiales pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Vous n'avez encore passé que peu de temps avec nous en votre nouvelle qualité, mais vous avez déjà manifesté des qualités et une sagesse diplomatiques exceptionnelles et, plus encore, un tact diplomatique infini qui nous convainc que vous saurez diriger les travaux du Conseil de la façon la plus appropriée.

Je profite de l'occasion pour exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur du Royaume-Uni, sir Crispin Tickell, pour la façon efficace et fructueuse dont il a dirigé les débats du Conseil au cours du mois de mai.

A ce stade des relations internationales, qui se caractérisent par une plus large orientation vers le dialogue et une solution constructive de la plupart des grands problèmes internationaux en suspens, les nouvelles que nous recevons chaque jour sur la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens sous occupation israélienne sont très décourageantes. L'aggravation de la situation de la population palestinienne, du fait des actes de plus en plus brutaux des autorités d'occupation, dont l'expression la plus évidente ces derniers temps a été la conduite des colons illégaux et armés dans cette région très sensible, provoque une préoccupation et une indignation compréhensibles dans la plus grande partie de la communauté internationale.

M. Pejic (Yougoslavie)

La gravité de la situation, chargée d'un danger permanent de nouveaux conflits dans la région, et en particulier l'escalade de la politique et de la pratique de répression des autorités d'occupation, sont de l'avis de la plus grande partie de la communauté internationale, une grave menace pour la paix et la sécurité. Il est donc tout à fait naturel que cette question fasse l'objet d'un examen au Conseil de sécurité et soit l'une de ses principales préoccupations, puisqu'elle est l'expression de la volonté et de l'espoir du plus grand nombre de pays de voir le Conseil de sécurité contribuer à la recherche de moyens permettant de trouver une solution durable, complète et juste à la crise du Moyen-Orient et au problème de Palestine.

La conscience qu'une solution durable au Moyen-Orient et au problème de Palestine ne peut être réalisée que par des moyens politiques, c'est-à-dire par le dialogue et la négociation, est partagée par la plus grande partie de la communauté internationale. Le soulèvement en cours de la population palestinienne, qui vient d'entrer dans sa deuxième année, montre que la situation créée par l'occupation étrangère et par les tentatives visant à priver la population palestinienne de son droit légitime à l'autodétermination et à son propre territoire est intenable. Ces événements ont également montré qu'il est illusoire de croire que l'aspiration légitime des Palestiniens à décider de leur propre destinée, librement et en toute indépendance, peut être réprimée et étouffée par une répression accrue et le recours aux armes qui ont fait des centaines de tués et des milliers de blessés parmi les Palestiniens.

Dès que ce problème s'est fait jour, la Yougoslavie, avec de nombreux autres pays, a indiqué qu'il était nécessaire de trouver une solution qui se fonderait sur le respect des réalités existant dans la région : le respect des exigences et droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance, et celui des intérêts légitimes d'Israël et de son droit, conjointement avec les autres pays de la région, à la sécurité et à l'existence à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Dans cet esprit, les décisions importantes adoptées par le Conseil national palestinien, lors de sa dix-neuvième réunion extraordinaire à Alger, la déclaration de M. Yasser Arafat à la session de l'Assemblée générale à Genève, ainsi que les décisions importantes adoptées à cette occasion et le dialogue palestino-américain, ont contribué sans aucun doute à éliminer certaines des barrières psychologiques et politiques importantes qui faisaient obstacle aux efforts significatifs visant à ouvrir un processus pacifique pour trouver une solution politique à cette crise.

M. Pejić (Yougoslavie)

Malheureusement, les attentes de la plus grande partie de la communauté internationale auxquelles ces événements ont donné lieu n'ont pas été pris en compte par Israël. Je souligne à cette occasion que la poursuite de cette politique cause des dommages irréparables au peuple israélien lui-même et à la réputation et aux intérêts d'Israël sur le plan international.

Il est par conséquent de la plus grande importance, à l'heure actuelle, de créer les conditions et le climat appropriés pour permettre le déploiement d'efforts concrets et résolus en vue de résoudre ce problème. En tant que premier pas vers le relâchement des tensions dans les territoires occupés, il faut assurer l'application intégrale et systématique de la quatrième Convention de Genève sur la protection des personnes civiles en temps de guerre, et empêcher ainsi les pertes de vies au sein de la population innocente et dépossédée de la Rive occidentale et de Gaza.

La cause fondamentale du problème, cependant, ne peut être éliminée que par des mesures politiques qui tiennent compte des intérêts et des droits authentiques de toutes les parties intéressées. De l'avis de la majorité écrasante, la meilleure façon d'y parvenir serait de convoquer la conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes, avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties directement intéressées, y compris celle de la Palestine, sur un pied d'égalité.

Le processus qui pourrait nous amener dans cette direction serait sans doute long. Patience et persévérance seront nécessaires pour modifier une atmosphère de conflit et d'intolérance qui dure depuis des dizaines d'années et aboutir au dialogue et à la confiance et au respect mutuels. En même temps, toutefois, la situation explosive dans les territoires occupés ne peut souffrir aucun retard. Le Conseil de sécurité et les Nations Unies ont une obligation historique majeure : favoriser activement une solution durable, juste et complète de la crise du Moyen-Orient et du problème de Palestine et y contribuer. Sinon, l'escalade du conflit risque de provoquer des événements extrêmement néfastes pour la paix et la sécurité mondiales.

Je voudrais enfin exprimer l'espoir de ma délégation que le Conseil de sécurité pourra cette fois-ci adopter le projet de résolution proposé par un groupe de membres du Conseil de sécurité. Il a déjà été dit que ce projet de résolution

M. Peiic (Yougoslavie)

est une proposition modérée et constructive. Je voudrais ajouter que notre unique motivation est de contribuer à la création d'une atmosphère positive pour l'ébauche du processus pouvant mener à la solution de cette crise difficile.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord adresser au Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique nos félicitations à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes certains que sa sagesse et ses talents diplomatiques aideront le Conseil de sécurité et ceux dont le Conseil examine la cause et qu'elle sera une garantie de succès pour les travaux du Conseil.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier sir Crispin Tickell, Représentant permanent du Royaume-Uni, des efforts qu'il a déployés à la présidence du Conseil de sécurité le mois dernier.

Le Conseil de sécurité a été convoqué pour examiner la situation traagique sur la Rive occidentale et dans le district de Gaza, qui sont occupés par Israël et où, chaque jour, Israël se rend coupable des pires actes de harcèlement et d'oppression à l'égard d'un peuple qui réclame simplement ses droits de l'homme les plus élémentaires. Le fait est que le comportement et les pratiques des Israéliens ne font pas qu'entraver et saper tous les efforts tendant à des initiatives de paix. En effet, comme l'opinion publique internationale l'a reconnu clairement, ce comportement et ces pratiques ont maintenant atteint le comble de la barbarie. Ils sont lourds de provocation et d'agression, attisés par la haine aveugle et la malveillance des sionistes à l'encontre des propriétaires légitimes de cette terre qu'ils oppriment, haine de leur identité, de leur religion, de leurs sentiments nationaux - en fait de leurs aspirations légitimes. Oui, la haine et la malveillance ont aveuglé les sionistes. Ils se permettent maintenant de profaner le Livre saint de plus d'un milliard de musulmans. Un tel comportement n'est pas nouveau pour ceux qui se sont permis de profaner tout ce qui est sacré - toutes les traditions et coutumes sacrées - et de répandre le sang des enfants et de leurs mères en pleurs.

Les blasphèmes des Israéliens contre le Coran et les paroles de leur Premier Ministre contre l'Islam et son saint prophète sont un grave péché commis par les sionistes et un maillon de plus d'une longue chaîne d'actes d'agression commis

M. Abulhasan (Koweït)

contre les principes sacrés de l'Islam en terre de Palestine et qui visent à mettre fin à la montée de l'Intifada et de ses nobles objectifs.

Nous sommes tous stupéfaits de voir que le Conseil de sécurité, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'a pas été en mesure de prononcer une déclaration condamnant ces crimes. En effet, comment se fait-il qu'il soit incapable de forcer Israël à se conformer aux résolutions et à la volonté de la communauté internationale? En ce qui concerne les territoires occupés qu'attend donc ce conseil pour prendre action contre l'occupant et l'agresseur? Attend-il que les Israéliens mènent à bonne fin le génocide des Palestiniens qui demeurent sur leur propre terre? Attend-il que la corde qui étouffe le peuple palestinien et qui vise à l'expulser de sa terre soit complètement serrée et fasse de la place pour davantage de colonies de peuplement qui doivent être habitées par des bandes d'extrémistes, armés jusqu'aux dents, venant de tous les coins du monde et qui, sous les yeux de tous, appliquent chaque jour la loi de la jungle contre des villages palestiniens pacifiques, semant derrière eux morts et destructions?

La barbarie israélienne est arrivée au point où lors d'une attaque barbare dirigée contre le camp de Tulkarm un soldat israélien a tiré une balle dans la tête d'un enfant palestinien âgé de huit mois seulement. Nous devons également signaler les nouvelles mesures adoptées par les Israéliens et qui furent jadis utilisées contre les Juifs eux-mêmes par les nazis, par exemple le port d'insignes pour les identifier. Nous demandons à nouveau : n'est-ce pas là le racisme qui attriste les partisans d'Israël lorsque notre organisation internationale s'en sert pour caractériser le sionisme?

Le régime sioniste raciste, qui est fondé sur l'agression et qui se rend coupable chaque jour de crimes de génocide contre les Palestiniens, est un régime dont le comportement soulève d'innombrables questions concernant l'avenir de la coexistence pacifique dans la région et qui place les partisans d'un règlement pacifique fondé sur la légitimité dans une situation peu enviable.

Il y a une semaine, pour la deuxième fois en peu de temps, Amnesty International a déploré les violations israéliennes des droits de l'homme fondamentaux des Palestiniens dans les territoires arabes occupés. Nous nous sommes félicités de voir que les pays de la Communauté européenne ont condamné Israël, il y a également une semaine, en raison de sa décision arbitraire, il y a presque deux ans déjà, de fermer les écoles palestiniennes, privant ainsi des dizaines de milliers d'enfants et d'étudiants de leur droit à l'éducation.

M. Abulhasan (Koweït)

La fermeture de toutes les institutions d'enseignement de tout un peuple sous le prétexte de maintenir l'ordre ne saurait être justifiée d'aucune façon. C'est une mesure contraire à tous les droits de l'homme fondamentaux, notamment au droit à l'éducation. C'est une violation flagrante de toutes les conventions de Genève.

Les sionistes n'en restent pas là. D'après certains rapports, les soldats israéliens poursuivent sans relâche la jeunesse palestinienne et ont contraint 4 à 5 000 jeunes Palestiniens à quitter leurs maisons et leurs villages.

Cette intensification de l'oppression israélienne a pour but d'étouffer les flammes de l'Intifada héroïque du peuple palestinien et de forcer les Palestiniens à s'incliner devant des plans et décisions chimériques dont le seul but est de détourner l'attention de l'Intifada et de ses objectifs.

La conférence au sommet des pays arabes, tenue récemment à Casablanca, a adopté une résolution demandant au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités à l'égard des crimes commis par les forces d'occupation israéliennes et de leurs pratiques à l'encontre de la population arabe dans les territoires arabes et palestiniens occupés, et d'envisager l'imposition de sanctions contre Israël. La Conférence a réaffirmé en outre les bases du plan de paix arabe adopté lors du douzième Sommet arabe, tenu à Fès.

C'est ce que nous demandons aujourd'hui : nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités fondamentales. Allons de l'avant sur la base du plan de paix arabe. C'est un plan juste. Allons de l'avant en nous appuyant sur le droit international consacré dans les résolutions des Nations Unies. Tant que ce but n'aura pas été atteint, le Conseil de sécurité doit exiger qu'Israël respecte les dispositions de la quatrième Convention de Genève, de 1949, concernant la protection des personnes civiles en temps de guerre. Le Conseil doit demander la cessation des massacres aveugles, des bastonnades infligées aux civils, des descentes dans leurs foyers, de la démolition de leurs maisons et de leur expulsion du pays, et garantir le retour immédiat de ceux qui ont déjà été déportés.

Rappelons que les résolutions des dirigeants palestiniens demandant un règlement politique global du conflit arabo-israélien, que les dirigeants arabes ont appuyées lors de la Conférence au sommet de Casablanca, ainsi que la poursuite de l'Intifada palestinienne pacifique montrent que le peuple palestinien

M. Abulhasan (Koweït)

est certain de la justesse de sa cause et qu'il a la volonté inébranlable d'exercer son droit national à l'autodétermination et à l'édification de son propre Etat palestinien sur sa propre terre. Cet objectif repose sur le droit international. C'est à cet objectif que nous devons oeuvrer avec détermination.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Koweït des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Yémen démocratique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-ALFI (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous exprimer mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je vous souhaite tout succès dans l'exercice de vos fonctions.

Je voudrais également, en cette occasion, exprimer ma profonde gratitude et mes remerciements au Représentant permanent du Royaume-Uni pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours de sa présidence.

Le Conseil tient une fois de plus une série de réunions et de consultations pour examiner la grave situation qui existe dans les territoires palestiniens occupés du fait de la persistance des autorités israéliennes à recourir à des pratiques et politiques de répression contre des Palestiniens non armés. Il n'est guère besoin de répéter les exemples qui ont été donnés des formes que revêt l'oppression qu'exercent les autorités d'occupation israéliennes. Tout cela n'a plus besoin d'être prouvé ou raconté car le meurtre, la torture, les déportations et même les tueries et autres crimes sont devenus monnaie courante. Ce phénomène que l'on ne peut dissimuler ni justifier, ne laisse aucun doute quant à la politique de terrorisme d'Etat que poursuit Israël et dévoile la face hideuse du sionisme et de sa politique raciste, dont l'équivalent ne se trouve qu'en des temps maintenant révolus et dans le dernier bastion du racisme, en Afrique australe.

Puisque, dans les déclarations qu'ils ont faites au début de ce débat, le représentant de la Palestine et le Président du Groupe arabe ont mentionné certains détails concernant les crimes perpétrés par les autorités d'occupation israéliennes, directement ou en collusion avec les colons israéliens, nous souhaitons maintenant affirmer les faits suivants.

Premièrement, c'est une vérité bien établie - une vérité qui ne peut être ni contournée ni niée puisqu'elle est même devenue axiomatique - que tant que l'occupation israélienne se poursuivra dans les territoires palestiniens, la

M. Al-Alfi (Yémen démocratique)

résistance à l'occupation pour y mettre un terme sera légale et légitime. Les autorités d'occupation israéliennes sont incapables de comprendre cette vérité, à savoir que l'Intifada populaire dans les territoires occupés survivra et atteindra ses objectifs dans leur intégralité, quelle que soit l'ampleur des moyens d'oppression mis en oeuvre par les forces d'occupation israéliennes ou les colons israéliens; ils ne pourront forcer les fils du peuple palestinien pacifique et non armé qui luttent pour leur liberté à se soumettre. Au contraire, ces moyens ne feront que renforcer la détermination et la volonté du peuple palestinien de résister aux forces d'occupation équipées des armes les plus modernes et les plus meurtrières. On a ici une preuve claire des énormes succès remportés par le peuple palestinien en lutte depuis l'intensification de l'Intifada populaire dans les territoires palestiniens.

Deuxièmement, les politiques et pratiques exercées par les autorités d'occupation israéliennes contre les Palestiniens non armés ont atteint le stade où il n'est plus possible aux amis d'Israël eux-mêmes de garder le silence. De fait, ils ont déjà commencé à parler de la violation des droits de l'homme des Palestiniens, bien que leur position ne se soit pas encore traduite en actes qui permettent de mettre un terme à l'occupation par Israël des territoires palestiniens. Ce que nous voulons, c'est que leurs paroles s'accompagnent d'actes; nous ne voulons pas que ces paroles soient prononcées dans un seul souci d'apaisement ou pour contenir l'élan de l'Intifada. Ce n'est qu'alors que nous ajouterons foi à leurs prises de position.

M. Al-Alfi (Yémen démocratique)

Troisièmement, l'épreuve de force inégale entre les autorités d'occupation israéliennes et leurs forces lourdement armées, d'une part, et les fils désarmés du peuple palestinien, de l'autre, impose la responsabilité légale et éthique d'assurer pleinement la protection de ceux qui vivent sous occupation, et la quatrième Convention de Genève de 1949 affirme clairement la nécessité d'apporter cette protection. Si, comme le Conseil n'a cessé de l'affirmer, ladite convention s'applique à la population des territoires occupés, il conviendrait loquiquement de traduire cette position dans les faits. Le Conseil est saisi d'un rapport du Secrétaire général qui indique les moyens d'apporter une telle protection.

Il est permis de se demander à ce stade si la position du Conseil à l'égard de la partie qui, dans le passé, a empêché que soient adoptées des mesures susceptibles d'assurer la protection des Palestiniens dans les territoires occupés et est demeurée les bras croisés comme si les victimes palestiniennes, les tués et les blessés, y compris des femmes, des enfants et des vieillards, n'étaient que des statistiques, signifie qu'il ne voit rien de mal à l'effusion de sang palestinien occasionnée par les forces d'occupation israéliennes et les colons israéliens.

Il est en effet permis de se demander si la conscience des partisans d'Israël et de ceux qui lui fournissent généreusement les armes les plus perfectionnées de leurs arsenaux n'a pas été émue à la vue des chars et des armes extrêmement meurtrières utilisées par les forces israéliennes d'occupation contre les Palestiniens désarmés.

De même, étant donné que les Palestiniens ont été appelés des terroristes, parce qu'ils ont pris les armes dans leur résistance légitime contre l'occupation et leur juste lutte pour l'autodétermination et la création d'un Etat palestinien indépendant, ne devons-nous pas conclure que ceux qui empêchent la communauté internationale et le Conseil de mettre fin immédiatement au massacre des Palestiniens ne se réjouissent pas, en fait, de ce massacre?

Quatrièmement, le rejet par Israël des résolutions du Conseil qui stipulent clairement que la quatrième Convention de Genève de 1949 s'applique à la population des territoires arabes et palestiniens occupés, confirme catégoriquement la réalité des politiques israéliennes fondées sur l'agression, l'occupation, l'annexion et la création de colonies de peuplement. Qu'il me suffise de rappeler au Conseil les lois israéliennes qui ont permis d'annexer Jérusalem et le Golan ainsi que le rêve sioniste de création d'un "Grand Israël". Ces actes d'annexion d'Israël ont été

M. Al-Alfi (Yémen démocratique)

considérés par le Conseil comme nuls et non avenues. Si nous les évoquons, c'est pour qu'on se rende compte qu'il n'y a pas lieu d'être surpris par l'imposition de mesures discriminatoires racistes, telles que celle qui exige des Palestiniens de porter un badge. Ces actes ne font pas que rappeler le nazisme et ses pratiques; ils font également apparaître le visage véritable des dirigeants israéliens, de même que leurs politiques concernant le peuple palestinien et les desseins sionistes pour la région.

Compte tenu de tous ces faits, nous exprimons une fois de plus l'espoir que ce débat permettra de mettre rapidement un terme à l'occupation et aux politiques et pratiques des autorités d'occupation, et ce avant qu'il ne soit trop tard et que les perspectives de paix dans la région ne soient perdues à jamais, de façon que le peuple palestinien puisse avoir de nouveau confiance dans la capacité du Conseil de défendre sa cause ainsi que son droit à l'autodétermination et à l'exercice de sa souveraineté dans son propre Etat indépendant.

Si des mesures sérieuses et concertées en vue de convoquer rapidement une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, représentent la condition internationalement reconnue de tout règlement politique du conflit arabo-israélien, le Conseil a le devoir d'adopter immédiatement les mesures nécessaires pour assurer la protection des Palestiniens, conformément à la quatrième Convention de Genève de 1949.

Peut-on nourrir un tel espoir?

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Yémen démocratique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Tous les orateurs qui sont intervenus au cours de la présente séance et des séances précédentes ont condamné Israël et les actes de répression brutale commis par Israël contre les civils palestiniens et les habitants des autres territoires arabes occupés - tous, à l'exception d'un seul, le représentant des forces d'occupation sionistes et des colons israéliens en territoire palestinien occupé. Il est normal qu'il défende ces crimes. Ce qui nous consterne profondément

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

toutefois, c'est que le représentant des forces d'occupation racistes et fascistes, dont les mains sont quotidiennement souillées du sang d'enfants et de femmes de tous âges, puisse s'ériger en défenseur de tels crimes.

Ce conseil n'a pas été créé pour assurer la défense des crimes de génocide, internationalement réprouvés et sanctionnés. Non, ce conseil a été institué à l'origine pour défendre la paix et la sécurité internationales en tous lieux et mettre fin à l'agression où qu'elle se commette. Or l'occupation israélienne est une agression et le Conseil a par conséquent le devoir de mettre fin à cette agression et, partant, de mettre un terme à cette occupation.

Le représentant en question a essayé de tronquer la vérité, procédé particulièrement cher aux sionistes. Les habitants des territoires arabes occupés n'ont pas le droit pour eux mais sont les agresseurs. Quant aux colons et aux occupants israéliens, ils ont le droit de leur côté.

Essayez de vous imaginer quel serait le destin de l'humanité si l'on venait à mettre en application ces vérités tronquées! C'est compte tenu de ce renversement des valeurs que la résistance populaire est qualifiée d'acte terroriste. Selon cette théorie, la résistance populaire européenne lors de la seconde guerre mondiale contre le nazisme aurait donc été un acte de terrorisme.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

La résistance dans les territoires arabes occupés de la Rive occidentale, de Gaza, du Golan arabe syrien et du Sud-Liban, est une résistance populaire contre l'occupation fasciste étrangère, c'est-à-dire contre l'occupation israélienne et les agents d'exécution terroristes : les colons israéliens. Tel est le sens du mot résistance.

Au Moyen-Orient, le terrorisme a été introduit et implanté par les sionistes. Et ce terrorisme ne remonte pas seulement à la date de naissance du représentant israélien. Il remonte à la naissance du sionisme à la fin du siècle dernier, car le sionisme est né de l'idéologie du colonialisme, du racisme et de la discrimination raciale pour occuper la Palestine. Le terrorisme est né de l'évolution de ce mouvement qui a encouragé les Juifs innocents de par le monde à émigrer vers la Palestine pour s'y installer et commettre des actes de terrorisme contre les habitants arabes et les bouter hors de ce territoire.

Avant la naissance du sionisme, dans tous les pays arabes les Juifs vivaient en parfaite harmonie et en bonne intelligence avec les habitants arabes. Mais à la naissance du sionisme, le problème est apparu. Ce problème a pris de l'ampleur au fil des années, acquérant la dimension d'un terrorisme extrêmement grave après la fin de la seconde guerre mondiale et après l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale portant partition de la Palestine arabe et création de ce qu'on appelle l'Etat d'Israël.

Les guerres se sont succédé et je ne ferai pas un cours d'histoire pour faire un cours d'histoire, mais simplement pour rétablir la vérité des faits que le représentant israélien s'est employé à déformer. C'est à partir de ce moment-là qu'ont commencé les guerres d'expansion déclarées par Israël contre ses voisins arabes. Israël s'est entêté à faire la guerre. C'est lui qui en a toujours pris l'initiative pour acquérir de nouveaux territoires.

Et pour usurper de nouveaux territoires, Israël a invariablement pratiqué le terrorisme. Je ne relaterai pas tous les massacres commis en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Toutefois, j'aimerais rappeler au Conseil la destruction, en 1948, de l'hôtel du Roi David au cours de laquelle des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants ont été tués.

Et lorsqu'on a interrogé le responsable de la tragédie - Menahem Begin -, il a répondu : "Nous étions obligés de commettre cet acte de terrorisme pour exécuter notre plan". Ainsi, ils pratiquent le terrorisme pour exécuter leur plan. Quel

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

est ce plan? C'est la création du "grand Israël" dans la région et l'occupation de la terre arabe. C'est pour cette raison qu'ils ont commis les massacres de Deir Yassin, Najalín, Qibíia, Sabra et Chatila et d'autres encore depuis.

La paix ne saurait reposer sur une telle thèse terroriste. Et ceux qui poursuivent une politique de terreur ne veulent pas réellement la paix. Chaque fois que les Arabes se rapprochent de l'objectif de paix, Israël répond par une escalade de la répression et de la terreur. Pourquoi? La question est posée et la réponse fort simple : Israël ne veut pas la paix.

Ce que veut Israël, c'est la terre et l'expansion par l'implantation de colonies de peuplement. Telle est sa politique dans les territoires arabes occupés. N'a-t-on pas été jusqu'à modifier le nom de ces terres arabes? De palestiniennes qu'elles étaient, elles sont devenues la Judée et la Samarie. Le Golan a été annexé au vu et au su de tout le monde, à l'encontre de la volonté de la communauté internationale. Le Sud-Liban a été occupé et Israël y a établi ce qu'il appelle une zone de sécurité. Il s'agit d'une occupation pure et simple et d'une tentative de rattachement du Liban à Israël qui a les yeux sur les ressources hydrauliques du Sud-Liban.

Les ambitions territoriales israéliennes sont insatiables et si le Conseil n'adopte pas les mesures que lui impose son mandat et les mesures prévues par la Charte, Israël ne connaîtra pas de frein. Et à moins que le Conseil ne parvienne à enrayer cette escalade de terreur et de mort dans laquelle sont engagées les forces d'occupation israéliennes et les colons israéliens dans les territoires arabes occupés, la paix ne pourra régner dans la région.

Les Arabes ne baisseront pas les bras. Ils poursuivront leur combat, je peux l'affirmer, car c'est là leur droit légitime. La paix au Moyen-Orient ne saurait se fonder que sur les éléments suivants : premièrement, il faut obtenir le retrait effectif, complet et inconditionnel de tous les territoires arabes occupés, car il s'agit d'une occupation, et la cessation de l'occupation doit se faire sans préalable. Toute tentative de subordonner la fin de l'occupation à des conditions revient à une volonté de poursuivre l'occupation.

Deuxièmement, il faut permettre au peuple arabe palestinien d'exercer ses droits nationaux inaliénables, à commencer par son droit à disposer de lui-même et à établir un Etat indépendant sur sa terre de Palestine.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Tout cela doit être réglé dans le cadre d'une conférence internationale réunie sous les auspices des Nations Unies et conformément à leurs résolutions pertinentes.

Voilà précisément ce que refuse Israël. Que peut-on trouver à redire à tous ces éléments : le retrait israélien, l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits nationaux inaliénables, et la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient réunie sous les auspices des Nations Unies?

C'est qu'Israël ne veut pas la paix. C'est une évidence. Israël ne veut pas la paix. Tout ce qu'a dit le représentant d'Israël au cours de son intervention ne vise qu'à jeter de la poudre aux yeux. Mais le Conseil ne se laissera pas abuser sur la réalité de la situation dans la région, l'expansionnisme et l'absence d'une volonté réelle de paix de la part d'Israël.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Je voudrais parler ici d'un autre point : le représentant d'Israël a fait allusion au rôle de la Syrie au Liban avec une abondance de détails. Il cherche, comme à l'accoutumée, à travestir la vérité.

La Syrie se trouve au Liban, pays frère, à la demande du gouvernement légitime car les pays arabes l'ont autorisée à aider toutes les parties libanaises, sans discrimination aucune, à parvenir à un accord et à régler leurs problèmes.

Israël a, lui, envahi le Liban en 1982. Il s'agissait d'une invasion barbare, qui a dévasté la terre et décimé le peuple. Chacun se souvient de la destruction de la ville de Beyrouth ainsi que des malheurs qu'a laissés dans son sillage l'invasion israélienne du Liban et les massacres qui y ont été commis. Israël refuse de se conformer aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment aux résolutions 425 (1978), 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, et de se retirer du territoire libanais. Israël est donc une puissance occupante, une force d'occupation au Liban.

Je ne vais pas décrire par le menu les agressions quotidiennes auxquelles est en butte le Liban, les agressions par voie de terre, d'air et de mer, les bombardements auxquels sont soumis les civils sans défense, les destructions des habitations, l'assassinat des enfants, car la presse les relate jour après jour.

Israël a essayé d'étendre sa domination au Liban, mais la résistance nationale libanaise a réussi à déjouer ses manoeuvres et à le bouter hors de la terre libanaise. Israël s'est partiellement retiré du Liban. Mais la résistance libanaise poursuit ses activités pour libérer jusqu'au dernier mètre carré occupé du territoire libanais, et elle y parviendra, quelle que soit la force d'Israël et quelle que soit l'assistance, militaire ou autre, qu'Israël reçoit.

Israël ne saurait tenir en échec la volonté farouche du peuple libanais de libérer son territoire. Le représentant des forces d'occupation israéliennes a évoqué ce sujet au moment où nous examinons les crimes nazis odieux perpétrés par ces forces et les colons israéliens en territoire arabe occupé pour essayer de détourner notre attention de ces crimes, mais cette tentative est bien vaine, car le monde entier est parfaitement au courant de ces crimes nazis et fascistes odieux.

La Syrie n'est pas partie au conflit qui se déroule au Liban. Comme je l'ai dit, la Syrie se trouve là-bas pour aider ses frères libanais à régler leurs différends.

(M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne))

Je regrette d'avoir abusé de la patience des membres du Conseil à cette heure tardive, mais il était de mon devoir de faire la lumière sur les faits face aux contravérités relatés par le représentant d'Israël.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Compte tenu de l'heure tardive, j'ai l'intention de lever la séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen du point inscrit à son ordre du jour aura lieu cet après-midi, jeudi 8 juin 1969, à 15 h 30.

La séance est levée à 13 h 15.